

Communications officielles

No 4 – 2019

29 avril 2019

Communication du Comité

Nombre de remplacements en 2^e ligue régionale

Dans les CO No 8/2018 nous avons informé les clubs que selon les nouvelles règles il était possible d'effectuer jusqu'à cinq remplacements de joueurs au lieu de trois. Le Comité de l'AFBJ avait alors décidé de limiter à quatre (4) le nombre de remplacements pour la saison 2018/2019.

Ce nombre de remplacements est maintenu. A l'avenir **quatre (4) remplacements seront possibles en 2^e ligue régionale**. Ainsi, le nombre de remplacements en 2^e ligue régionale sera pareil à celui en 2^e ligue interrégionale.

Ce nombre est exclusivement valable dans les groupes 1 et 2 de 2^e ligue de la compétence de l'AFBJ. Pour les autres associations régionales il est possible qu'il existe d'autres contingents de remplacements.

Communications de la Commission de jeu

Matchs de barrage pour la promotion de 3^e ligue en 2^e ligue régionale

9^e est dernière édition

Lors de l'Assemblée des délégués de l'AFBJ du 26 avril 2019 il a été procédé au tirage au sort des différentes paires pour les matchs de barrage. Des contenants A (groupes 1 à 4) et B (groupes 5 à 8) les paires suivantes ont été tirées au sort:

- Groupe 2 contre groupe 1
- Groupe 4 contre groupe 3
- Groupe 8 contre groupe 6
- Groupe 7 contre groupe 5

Le premier vainqueur de groupe désigné débute par un match à domicile. Les matchs de barrage se déroulent obligatoirement aux dates suivantes:

- Samedi, 1^{er} juin 2019, 18h00
- Samedi, 8 juin 2019, 18h00 samedi de Pentecôte

Les quatre vainqueurs de chaque paire sont promus en 2^e ligue régionale. Si plus d'équipes peuvent être promues, ce sont les équipes perdantes des matchs de barrage possédant les meilleures valeurs selon le classement prévu dans les «Directives pour l'organisation des compétitions 2018/2019» qui sont promues. Les résultats après le temps de jeu réglementaire font foi. Des détails supplémentaires figurent dans les Directives pour l'organisation des compétitions à l'article 2.7.2.1 ainsi que dans les CO No 2/2019.

A la fin de la saison transitoire 2019/2020 aura lieu la réorganisation des structures de la ligue des actifs conformément aux informations figurant dans les CO No 1/2019.

Doute quant au droit de jouer Contrôle des listes de joueurs

Du télégramme du match il ressort quels sont les joueurs qui ont joué. Sur la base d'un procès-verbal d'erreur de l'ASF lors de la saisie des listes de joueurs, le secrétariat contrôle différents critères et prononce les sanctions correspondantes (voir les Directives pour l'organisation des compétitions, art. 2.17.2).

Si un club a des doutes sur le droit de jouer d'un joueur adverse, il peut demander par écrit au secrétariat de l'AFBJ dans un délai de huit jours après le match un contrôle au moyen d'une opposition signée conformément aux statuts du club. L'opposition doit contenir le nom du prétendu joueur dont il est allégué qu'il n'aurait pas eu le droit de jouer, ainsi que le motif de l'éventuelle absence du droit de jouer (voir RJ ASF art. 175 ss).

Après le 30 avril, de telles réclamations ne peuvent être déposées que dans les trois jours suivants le match.

Journées des finales de la coupe bernoise 2018/2019

Les journées des finales ont lieu du 14 au 16 juin 2019 sur les installations sportives Waldacker du FC Herzogenbuchsee. Le club veillera également au bien être des joueurs et spectateurs. Les matchs se dérouleront comme suit:

Vendredi, 14 juin 2019

18h30	Seniors 40+
20h00	Seniors 30+

Samedi, 15 juin 2019

10h30	Juniors D
12h30	Juniors filles FF-19
14h45	Sélection AFBJ – FC Grand Conseil
17h00	Actifs
19h30	Femmes

Dimanche, 16 juin 2019

11h00 Juniors C

13h15 Juniors B

15h30 Juniors A

Communications de la Commission disciplinaire

Publication des sanctions contre les entraîneurs/fonctionnaires/spectateurs et les clubs

Période du 1.01. au 31.03.2019:

FC Goldstern: suite au comportement antisportif de plusieurs joueurs non identifiés lors du match d'entraînement FC Goldstern – SC Thörishaus du 24.02.2019, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 200.-.

FC Grünstern: suite à des injures grossières répétées envers l'ARB par un spectateur lors du match de championnat de CCJL A FC Bern – FC Grünstern a du 31.03.2019, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 300.-.

FC Thörishaus: suite au comportement antisportif de plusieurs joueurs non identifiés lors du match d'entraînement FC Goldstern – SC Thörishaus du 24.02.2019, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 200.-.

Département de jeu/Secrétariat AFBJ